



Le 8 octobre 2020

CORONAVIRUS (COVID-19)

Voici des mises à jour de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce en lien avec les récentes annonces du gouvernement et qui seront en vigueur dans les zones rouges dès aujourd'hui le 8 octobre 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre.

Aréna

- L'aréna municipal demeure ouverte du lundi au vendredi entre 8h et 18h uniquement pour les activités suivantes :
 1. Programme sport-études de l'école secondaire Veilleux ;
 2. Location privée (entre 16h et 18h en semaine) pour une activité libre réalisée dans un noyau familial (une seule adresse). Réservez votre glace ou informez-vous en composant le 418 397-4358 poste 238.

De plus, dès mardi le 13 octobre, des plages horaires de patinage libre pour un maximum de 25 personnes seront planifiées les lundis, mercredis et vendredis à 16h. Seuls les résidents de Saint-Joseph-de-Beauce et de Saint-Joseph-des-Érables pourront participer à ces séances. La formule premier arrivé, premier servi sera applicable et un registre des présences et adresse sera à compléter à votre arrivée. Le port du couvre-visage sera obligatoire en tout temps dans l'aréna ainsi que sur la patinoire. Notez que les vestiaires ne seront pas accessibles.

Parcs et piste cyclable

L'accès aux parcs et à la piste cyclable sont permis en respectant en tout temps la distanciation sociale. Prendre note qu'aucun rassemblement n'est permis.

Terrain de tennis

Les terrains de tennis seront ouverts pour la fin de semaine de l'Action de Grâce. La fermeture automnale des terrains est prévue pour le 13 octobre.

Bibliothèque

La bibliothèque demeure ouverte sur les heures régulières uniquement par prêt sans contact. Les usagers peuvent faire leurs réservations soit par téléphone au 418 397- 6160 ou courriel à biblio@vsjb.ca. Il ne sera pas permis d'avoir accès au rayonnage.

Location de salle

Aucune location n'est permise pour toutes les activités physiques, sportives ou récréatives.

Les séances du conseil municipal

Afin de respecter les règles des zones rouges, les séances du conseil se dérouleront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. En conséquence, le public ne pourra assister aux prochaines séances du conseil municipal.

Vous pourrez consulter l'ordre du jour et poser vos questions sur les sujets prévus avant 16 heures, le jour de la séance du conseil sur le site internet de la Ville www.vsjb.ca/la-ville/seances-du-conseil/. Le maire pourra ainsi répondre à vos questions à la période de question.

La séance sera diffusée et pourra être consultée sous cet onglet au plus tard le mercredi suivant la séance.

Nous comptons sur votre collaboration pour respecter ces différentes directives.

Pour informations supplémentaires :

Tél : 418 397-4358